Cercle National du Recyclage

REVUE DE PRESSE

ÉTÉ 2026

EMBALLAGES MÉNAGERS

Consigne : les collectivités quittent la table et haussent le ton

Ras-le-bol. Les associations d'élus locaux, France Nature Environnement, Zero Waste France et Federec, ont quitté, comme un seul homme, ce mardi 30 juin, une réunion de « concertation » sur la consigne pour le plastique. Les collectivités en appellent au Premier ministre et menacent d'une grève du versement de taxe générale sur les activités polluantes.

Fabienne Nedey

Publié le 30 juin 2026 à 20h20

Réservé aux abonnés

https://www.lagazettedescommunes.com/1043152/consigne-les-collectivites-quittent-la-table-et-haussent-le-ton/

Consigne pour recyclage des bouteilles en plastique : la rupture entre les associations d'élus et le ministre Mathieu Lefèvre est consommée

Publié le 30 juin 2026 , par Frédéric Fortin, Épique communication pour Localtis

Environnement

Les associations de collectivités, rejointes par deux associations environnementales, ont annoncé au ministre délégué à la transition écologique, Mathieu Lefèvre, leur décision de quitter le "simulacre de concertation" sur la consigne pour recyclage des bouteilles en plastique. Elles appellent le Premier ministre à reprendre la main sur le dossier et menacent de bloquer le paiement de la TGAP. Le ministre entend pour autant poursuivre la mise en place de son "plan plastique".

Réunies ce 30 juin au ministère de la Transition écologique pour une nouvelle réunion "pour la mise en œuvre de la consigne dans le cadre du plan plastique", les associations représentant les collectivités (Association des maires de France, Intercommunalités de France, France urbaine, Cercle national du recyclage, Amorce) et deux associations environnementales (France nature environnement et Zero Waste France) ont décidé de quitter la table des – pseudo, jugent-ils – négociations.

"Nous quittons ce simulacre de concertation", a indiqué au ministre Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yvette et vice-président de l'Association des maires de France (AMF). "Ce matin, les masques sont tombés. Nous avons compris que c'était bien une réunion sur la mise en œuvre de la fausse consigne", et non sur son opportunité, a-t-il ajouté, lors d'une conférence de presse organisée juste après la réunion.

"Double langage" et "dialogue de sourds"

À dire vrai, si le président de la République s'était fait plus évasif à l'issue du conseil de planification écologique du 19 mai dernier, le ministre Mathieu Lefèvre avait d'emblée expliqué que cette consigne '"n'était plus une option, mais une certitude" et que "la question n'[était] plus de savoir si nous devons avancer, mais comment". "Ce n'est pas le discours qu'il nous avait tenu", s'indigne Odile Bégorre-Maire, membre du bureau d'Intercommunalités de France, dénonçant le "double discours du ministre".

Jean-Patrick Masson, président du Cercle national du recyclage, confirme. Il en veut pour preuve d'avoir "obtenu du ministre, lors de la première réunion [du 28 mai], que l'on traiterait bien de l'opportunité, et non des modalités" de ce dispositif. Les opposants à la "fausse-consigne" espéraient donc pouvoir convaincre le ministre de son erreur. À tort. "On lui a laissé ce matin l'occasion de sortir par la grande porte", mais c'est "un dialogue de sourds [...]. En face de nous, c'est un mur", déplore Odile Bégorre-Maire.

"Vous restez sourd à nos arguments et ne paraissez sensible qu'aux appétits de quelques industriels financièrement intéressés en poursuivant la destruction du service public de tri et de recyclage, et au mépris de l'écologie", dénoncent encore les élus dans leur déclaration commune au ministre.

Des collectivités opposées à un plan plastique gouvernemental "petits bras"...

Pour autant, les élus n'entendent nullement renoncer à se battre. "Nous appelons le Premier ministre à reprendre le dossier en matin", déclare Jean-François Vigier, en expliquant "chercher en lui l'élu local" pour faire face à un Mathieu Lefèvre qu'il juge "beaucoup plus déterminé que Bérangère Couillard, qui était déjà l'agent du président de la République [lequel n'a de cesse de remettre sur la table ce dispositif]. Il y a trois ans, l'élu local, c'était Christophe Béchu. Il avait compris que c'était une aberration", décrypte-t-il. La successeure du ministre angevin, Agnès Pannier-Runacher, échappe, elle, à sa vindicte, même si Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce, avait par le passé dénoncé l'inertie de cette dernière sur le sujet, évoquant même un "pourrissement" volontaire de la situation alors que l'État n'a jamais donné suite aux propositions faites par les collectivités depuis 2023. Ou jamais rien fait tout court, selon Jean-Patrick Masson. Ce dernier en veut pour preuve le fait que Mathieu Lefèvre ressorte "un plan plastique petits bras, élaboré par le gouvernement en 2019". Pourtant, le gouvernement "est capable d'aller super vite quand [il] en a envie", tonne Odile Bégorre-Maire, en relevant que lors d'une réunion en visio tenue ce 26 juin, le cabinet du ministre avait présenté un calendrier resserré pour modifier le cahier des charges de la filière, avec une consultation publique prévue cet été suivie d'une consultation de la Cifrep et du Conseil national d'évaluation des normes mi-septembre.

... et prêtes au bras de fer

Preuve de la détermination des élus, Jean-François Vigier indique que les collectivités entrent désormais dans "un bras de fer" et confirme qu'elles sont prêtes à "bloquer le paiement de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), menace déjà brandie début juin. On la bloquera sur un compte. Nous ne nous laisserons pas faire !" Jean-Patrick Masson précise qu'il ne s'agit pas d'y voir un moyen de négociation pour obtenir quelques concessions, notamment financières, mais bien d'un rejet en bloc du dispositif : "Nous ne souhaitons pas une compensation. Nous souhaitons que cette fausse consigne n'existe pas, puisqu'économiquement complétement irresponsable." "On en a assez des compensations financières. On veut la liberté d'agir. On veut des ressources propres", appuie Jean-François Vigier.

Un ministre déterminé à poursuivre sa marche en avant...

De son côté, Mathieu Lefèvre se montre tout aussi déterminé. Il indique dans un communiqué de presse publié après la réunion qu'il "poursuivra la mise en œuvre du plan malgré la stratégie de la chaise vide des associations de collectivités". Une phrase qui fait bondir Odile Bégorre-Maire lorsqu'elle la découvre : "Nous nous sommes déplacés, nous avons fait des dépenses, pris du temps pour pouvoir venir à [c]es réunions. Il est hors de question qu'on dise qu'on a fait la chaise vide. C'est inadmissible !", s'emporte-t-elle. "Nous aurions tout bonnement pu ne pas venir ce matin, dès lors que les documents joints à la convocation ne laissaient aucun doute sur les intentions du ministre. Nous savions que c'était une parodie de concertation. Mais nous avons fait le choix de venir pour lui dire dans les yeux, en face, que nous ne continuerons pas", complète Jean-François Vigier.

... motif pris de la menace bruxelloise

Dans son communiqué, le ministre argue une nouvelle fois de la nécessité de se conformer à la législation européenne : "C'est une certitude : compte tenu de la non-atteinte de nos objectifs, la mise en œuvre de la consigne pour recyclage nous sera imposée par l'Union européenne au 1er janvier 2029." Un argument que dénonce toujours Jean-François Vigier : "Il n'y a pas d'urgence, puisque le règlement européen prévoit qu'il faut attendre 2028 pour avoir les chiffres consolidés de 2026. Et même si on n'atteint pas les objectifs dans le premier semestre 2028, il y a des exemptions qui sont possibles", plaide-t-il. D'aucuns pourraient également relever que ce ne serait pas la première fois que la France ne serait pas au rendez-vous de la législation européenne.

Consigne pour recyclage : les collectivités quittent la concertation et se tournent vers le Premier ministre

Les collectivités, FNE, Zero Waste et Federrec ne souhaitent plus participer à une concertation qui se résume à la mise en œuvre de la consigne pour recyclage. Ils demandent à être reçus à Matignon et envisagent une grève de la TGAP.

Déchets | 30.06.2026 | P. Collet

L'été sera marqué par *« une agitation politique »*, expliquait à Actu-Environnement un participant à la concertation sur le plan plastique lancée fin mai. Et d'expliquer que les opposants ont jusqu'à septembre pour faire dérailler le plan gouvernemental.

Nous sommes désormais bel et bien dans la confrontation : ce matin, les représentants des collectivités territoriales, la Fédération des entreprises du recyclage, du réemploi et de l'économie circulaire (Federrec), France Nature Environnement (FNE) et Zero Waste ont décidé de quitter la concertation et demandent à être reçus à Matignon. Par ailleurs, la menace d'une « grève » de la composante déchets de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP déchets) prend forme, puisque lundi cinq syndicats franciliens (1) ont annoncé vouloir franchir le pas (*cf.* encadré).

De son côté, Mathieu Lefèvre a réagi dans la foulée : le ministre délégué à la Transition écologique *« regrette le boycott »* et annonce qu'il *« poursuivra la mise en œuvre du plan plastique malgré la stratégie de la chaise vide des associations de collectivités »*. Ce à quoi rétorque du tac au tac le représentant de l'AMF : *« nous nous opposons aux mots "chaise vide", (…) nous sommes venus dire dans les yeux que nous quittons les négociations »*.

Mise en place, plutôt que concertation

L'invitation envoyée par le ministère en amont de la réunion a mis le feu aux poudres. Elle contenait une présentation intitulée « consigne : problématiques à adresser pour sa mise en œuvre » qui liste six grands thèmes de discussion : organisation du dispositif ; gouvernance et contrôle ; impacts sur les collectivités ; articulation avec la responsabilité élargie du producteur (REP) ; calendrier de déploiement ; et synergies entre consigne pour recyclage et réemploi.

À la lecture du document, *« nous avons compris que ce n'est plus une réunion de concertation, mais de mise en place »*, résume Jean-François Vigier. *« Les masques sont tombés »*, déplore le vice-président de l'Association des maires de France (AMF), rapportant la *« profonde colère »* des collectivités, de Federrec et des deux ONG. Même constat de la part d'Odile Bégorre-Maire : la représentante d'Intercommunalité de France explique s'être retrouvée face à *« un mur »*, le ministre délégué refusant de prendre en compte les spécificités du service public de gestion des déchets (SGPD) *« à la française »*. Et Jean-Patrick Masson, le président du Cercle national du recyclage (CNR) de préciser : *« on ne cherche pas une compensation [financière], on ne veut pas de la consigne »*.

Suspendre le versement de la TGAP

En amont de la réunion de concertation de ce mercredi, cinq syndicats intercommunaux de gestion des déchets franciliens se sont réunis et ont annoncé une suspension du paiement de la TGAP déchets.

« Si le passage en force [sur la consigne] était confirmé, les collectivités ont décidé de suspendre le versement de la TGAP à l'État », annoncent-ils, ajoutant vouloir, eux-aussi, *« être reçus par le Premier ministre »*. Et d'ajouter que *« sans de véritables garanties, [ils ne reviendront] pas sur cette décision »*.

« Il ne s'agit pas de ne pas payer » la TGAP, précise l'AMF, évoquant la possibilité de provisionner les sommes sur un compte bancaire.

Cette annonce laisse sceptique le cabinet du Mathieu Lefèvre. *« Sur le principe, pourquoi pas »* répond-t-il, expliquant dans la foulée que la TGAP n'est pas directement payée par la collectivité, mais par le gestionnaire de déchets qui la refacture. En clair, cela signifie que si la collectivité refuse de payer la TGAP facturée par l'exploitant, *« cela va ouvrir la voie à des difficultés contractuelles, (...) quand bien même certaines collectivités opèrent leurs propres installations »*.

Mise en place, plutôt que concertation

L'invitation envoyée par le ministère en amont de la réunion a mis le feu aux poudres. Elle contenait une présentation intitulée « consigne : problématiques à adresser pour sa mise en œuvre » qui liste six grands thèmes de discussion : organisation du dispositif ; gouvernance et contrôle ; impacts sur les collectivités ; articulation avec la responsabilité élargie du producteur (REP) ; calendrier de déploiement ; et synergies entre consigne pour recyclage et réemploi.

À la lecture du document, *« nous avons compris que ce n'est plus une réunion de concertation, mais de mise en place »*, résume Jean-François Vigier. *« Les masques sont tombés »*, déplore le vice-président de l'Association des maires de France (AMF), rapportant la *« profonde colère »* des collectivités, de Federrec et des deux ONG. Même constat de la part d'Odile Bégorre-Maire : la représentante d'Intercommunalité de France explique s'être retrouvée face à *« un mur »*, le ministre délégué refusant de prendre en compte les spécificités du service public de gestion des déchets (SGPD) *« à la française »*. Et Jean-Patrick Masson, le président du Cercle national du recyclage (CNR) de préciser : *« on ne cherche pas une compensation [financière], on ne veut pas de la consigne »*.

Suspendre le versement de la TGAP

En amont de la réunion de concertation de ce mercredi, cinq syndicats intercommunaux de gestion des déchets franciliens se sont réunis et ont annoncé une suspension du paiement de la TGAP déchets.

« Si le passage en force [sur la consigne] était confirmé, les collectivités ont décidé de suspendre le versement de la TGAP à l'État », annoncent-ils, ajoutant vouloir, eux-aussi, *« être reçus par le Premier ministre »*. Et d'ajouter que *« sans de véritables garanties, [ils ne reviendront] pas sur cette décision »*.

« Il ne s'agit pas de ne pas payer » la TGAP, précise l'AMF, évoquant la possibilité de provisionner les sommes sur un compte bancaire.

Cette annonce laisse sceptique le cabinet du Mathieu Lefèvre. *« Sur le principe, pourquoi pas »* répond-t-il, expliquant dans la foulée que la TGAP n'est pas directement payée par la collectivité, mais par le gestionnaire de déchets qui la refacture. En clair, cela signifie que si la collectivité refuse de payer la TGAP facturée par l'exploitant, *« cela va ouvrir la voie à des difficultés contractuelles, (...) quand bien même certaines collectivités opèrent leurs propres installations »*.

Consigne : les collectivités quittent la table et haussent le ton

Ras-le-bol. Les associations d'élus locaux, France Nature Environnement, Zero Waste France et Federec, ont quitté, comme un seul homme, ce mardi 30 juin, une réunion de « concertation » sur la consigne pour le plastique. Les collectivités en appellent au Premier ministre et menacent d'une grève du versement de taxe générale sur les activités polluantes.

Fabienne Nedey

Publié le 30 juin 2026 à 20h20

Réservé aux abonnés

https://www.lagazettedescommunes.com/1043152/consigne-les-collectivites-quittent-la-table-et-haussent-le-ton/

Le gouvernement renonce à imposer la consigne des bouteilles plastiques aux collectivités

Publié le 4 septembre 2026 , par C.M. et AFP

Environnement

Les ministres Mathieu Lefèvre et Françoise Gatel ont annoncé ce 4 septembre qu'"aucun dispositif de consigne obligatoire ne sera mis en place", le gouvernement misant désormais uniquement sur "la mise en place de la consigne à l'échelle des seules collectivités volontaires".

Le communiqué de presse est tombé ce vendredi 4 septembre à 16 heures : "le gouvernement invite à finaliser la concertation sur le Plan plastique et propose une consigne volontaire et territorialisée des bouteilles en plastique". Autrement dit, exit la consigne obligatoire. Celle qui a – pour la énième fois – fait bondir les représentants des élus locaux au cours des derniers mois (voir nos articles ci-dessous).

Dans leur communiqué commun, les deux ministres Mathieu Lefèvre et Françoise Gatel rappellent avoir mené depuis trois mois – depuis la validation du Plan plastique en mai dernier par le Conseil de planification écologique (CPE) – une concertation avec "l'ensemble des parties prenantes". Ils en tirent le constat que "les performances de collecte des bouteilles en plastique sont extrêmement variables d'un territoire à l'autre", avec des taux allant de 77% dans près de 230 intercommunalités (notamment en zone rurale) à seulement 35% dans environ 45 intercos. Et en concluent qu'"une application uniforme de la consigne sur l'ensemble du territoire national modifierait en profondeur l'organisation des collectivités qui ont déjà atteint le niveau de performance attendu" (c'est en gros ce que n'ont eu de cesse de répéter les associations d'élus). Mais aussi qu'un "effort supplémentaire" reste "nécessaire pour les collectivités qui présentent des taux de collecte très en deçà des objectifs nationaux".

La nouvelle proposition du gouvernement consiste donc désormais en "la mise en place de la consigne à l'échelle des seules collectivités volontaires, notamment celles présentant les taux de collecte les plus bas". "Aucun dispositif de consigne obligatoire ne sera mis en place, dans le respect des compétences décentralisées", insistent-ils.

"Notre responsabilité est de choisir les solutions qui fonctionnent, territoire par territoire, sans pénaliser les collectivités qui ont déjà obtenu de très bons résultats", a commenté Mathieu Lefèvre.

Les choses méritent toutefois encore d'être précisées. Le gouvernement prévoit d'ailleurs de "poursuivre les concertations dans les prochains jours" – avec les collectivités, mais aussi les industriels et les acteurs du recyclage.

"C'est la victoire du bon sens"

Emmanuel Macron avait mis en avant cette généralisation de la consigne comme un levier pour améliorer la collecte des bouteilles et leur recyclage (voir notre article du 19 mai), le principe consistant à installer des bacs dans les supermarchés pour récupérer les bouteilles usagées, moyennant quelques centimes pour les consommateurs. Mais fin juin, les élus avaient claqué la porte d'une réunion sur le sujet organisée par le ministère de la Transition écologique, afin de protester contre ce qu'ils qualifiaient d'"absurdité" et accusaient d'être une mesure de "greenwashing".

Plusieurs représentants de syndicats franciliens de gestion des déchets avaient même agité la menace de "suspendre le paiement de la TGAP", la taxe générale sur les activités polluantes, si le gouvernement persévérait. "C'est la victoire du bon sens, du pouvoir d'achat, du service public et de l'environnement", a réagi auprès de l'AFP Nicolas Garnier, délégué général d'Amorce : le réseau de collectivités envisageait d'organiser une manifestation mardi à Paris, projet suspendu après la décision du gouvernement.

Dans un communiqué commun diffusé ce vendredi en fin de journée, l'Association des maires de France (AMF), Intercommunalités de France, France Urbaine et le Cercle national du recyclage ont fait part de leur "soulagement" face à cette décision de "renoncer à cette ineptie écologique et financière" qui n'aurait pas permis "d'améliorer les chiffres de réemploi, de recyclage et encore moins de réduire les quantités de plastiques, objectif numéro 1 de la loi Agec". Les associations d'élus demandent "qu'un cycle de travail et de rencontres démarre sans attendre pour définir des actions prioritaires à mettre en œuvre qui permettront d'atteindre les objectifs" de cette loi.

"Lorsque je m'intéresse à l'exemple allemand, les champions de la consigne" de la bouteille plastique pour recyclage, "on voit bien que ça a accompagné l'augmentation de la production plastique" dans le pays, a déclaré vendredi Corentin Duprey, président du Syctom, syndicat francilien de gestion des déchets. En outre, a-t-il rappelé, les collectivités, qui ont investi dans leurs centres de tri ces dernières années voyaient d'un mauvais oeil le retrait des déchets les plus valorisables de leurs installations et le risque de devoir augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères payée par les ménages.

A contrario, les producteurs de boissons sans alcool et d'eaux minérales ont déploré "un recul incompréhensible du gouvernement", soulignant que la France s'acquitte chaque année d'une contribution de 1,5 milliard d'euros au budget de l'Union européenne en raison de ses mauvaises performances en matière de recyclage des déchets.

Consigne pour recyclage : les opposants et le calendrier ont eu raison de la détermination de l'exécutif

En proposant une consigne pour recyclage locale et volontaire, le Gouvernement recule sans ouvertement dédire l'Élysée. La relance du sujet a fait les frais d'élus locaux toujours aussi déterminés et d'un calendrier politique compliqué.

Décryptage | Déchets | 07.09.2026 | P. Collet

« *Aucun dispositif de consigne obligatoire ne sera mis en place.* » C'est en ces termes que le Gouvernement a annoncé l'abandon du projet de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique qu'Emmanuel Macron avait relancé en mai dernier. Désormais, l'exécutif « *propose (…) la mise en place de la consigne à l'échelle des seules collectivités volontaires* ».

Les associations de collectivités (1) expriment leur « *soulagement* » après « *plusieurs semaines de discussions très tendues* ». Elles demandent « *qu'un cycle de travail et de rencontres démarre sans attendre pour définir des actions prioritaires à mettre en œuvre qui permettront d'atteindre les objectifs* » de recyclage des emballages en plastique.

À l'inverse, le Syndicat des boissons sans alcool (SBSA) et la Maison des eaux minérales naturelles (MEMN) dénoncent « *un troisième recul en cinq ans sur ce dossier* ».

Agitation politique

En juin, la plupart des acteurs annonçaient un été marqué par une « *agitation politique* ». Mais, dans le camp des opposants, l'optimisme était loin de l'emporter. Le Gouvernement était déterminé à déployer la consigne pour recyclage par décret et il fallait surtout afficher clairement l'opposition des collectivités, expliquaient plusieurs opposants.

Finalement, ils ont eu raison de la détermination de l'exécutif. Celui-ci constate qu'« *une application uniforme de la consigne sur l'ensemble du territoire national modifierait en profondeur l'organisation des collectivités qui ont déjà atteint le niveau de performance attendu* ». Il propose donc un dispositif local basé sur le volontariat des collectivités. Il s'agit « *de choisir les solutions qui fonctionnent, territoire par territoire, sans pénaliser les collectivités qui ont déjà obtenu de très bons résultats* », résume Mathieu Lefèvre, le ministre délégué à la Transition écologique.

Aujourd'hui, près de 230 intercommunalités (soit plus de 11 millions d'habitants, notamment en zone rurale), atteignent déjà l'objectif de 77 % de collecte des bouteilles en plastique (ce taux de collecte devra être de 90 % en 2029 pour être conforme à l'obligation européenne). Et près de 45 intercommunalités (plus de 14 millions d'habitants, notamment en zone urbaine) n'atteignent pas 35 % de collecte des bouteilles. La moyenne nationale se situe à 58,3 % en 2024.

Rencontre à Matignon fin juillet

Comment expliquer ce revirement ? Partisans et opposants à la consigne expliquent que plusieurs signaux ont été perçus au cours de l'été. Jusqu'à la publication jeudi dernier d'un article dans L'Opinion (2) qui annonçait que le Gouvernement s'apprêtait à enterrer la mesure. La séquence a débuté fin juin, lorsque les collectivités et leurs soutiens ont claqué la porte de la concertation sur les modalités de mise en œuvre d'une consigne pour recyclage. À cette occasion, ils ont demandé à être reçus à Matignon.

La réunion a eu lieu le 27 juillet. Et les échanges avec le cabinet de Sébastien Lecornu ont été encourageants. Matignon a été *« très à l'écoute »*, résume Bertrand Bohain, le délégué général du Cercle national du recyclage (CNR). L'entourage du Premier ministre *« n'a pas été dans le sens de Mathieu Lefèvre »* qui défendait bec et ongles la consigne pour recyclage, confirme une autre source qui salue *« une plus grande ouverture »*.

Cette rencontre a surtout permis de constater que le problème est politique et que l'opposition est large et franche. De même, l'exécutif aurait admis que la non atteinte de l'objectif de collecte des bouteilles en plastique n'est pas due aux collectivités.

La consigne n'est pas la solution

En août, un signal a été donné avec la publication du rapport (3) des inspections générales des finances (IGF) et de l'environnement et du développement durable (Igedd) sur la gestion des déchets ménagers. En mai, Emmanuel Macron, justifiait la relance du plan plastique et de la consigne, par le milliard et demi d'euros de contribution versé au budget de l'Union européenne sur la base des emballages en plastique non recyclés.

La France verse bien 1,5 milliard d'euros, confirme le rapport, mais, compte tenu du financement qui aurait dû être versé au titre du revenu national brut (RNB) (4) , le coût réel n'est « que » d'environ 300 millions d'euros (il serait de 220 millions d'euros, selon la direction générale de la prévention des risques – DGPR – qui suit les chiffres du recyclage).

Surtout, la mission d'inspection enfonce le clou : il n'existe pas de mesure pour réduire rapidement la facture et, *« à ce titre, la mise en place d'une consigne sur les bouteilles plastiques n'apparaît pas indiquée »*. Un taux de recyclage de 100 % des bouteilles (5) ne ferait passer le taux de recyclage global que de 25,7 % à 27,3 % (l'objectif européen actuel est de 50 % et le prochain est fixé à 55 %).

Pour les opposants, voir un de leur arguments repris par l'IGF et l'Igedd est une victoire. Et voir le rapport opportunément publié après la réunion à Matignon (il était prêt dès mars) est un signal fort. Le Gouvernement *« a sorti un argument pour pouvoir reculer »*, analyse un de leurs représentants.

Ne pas perdre la face

Parallèlement, le Sénat s'est aussi mobilisé. Gérard Larcher, a écrit à Sébastien Lecornu pour appuyer l'opposition des collectivités. Et Daniel Fargeot, sénateur du Val-d'Oise, et une trentaine de sénateurs de l'Union centriste ont fait de même auprès de Mathieu Lefèvre.

Vendredi dernier, la messe semblait être dite : tous les acteurs interrogés par Actu-Environnement s'attendaient à un recul du Gouvernement. Le matin même, Jean Hornain, le directeur général de Citeo, déplorait déjà qu'*« on abandonne un levier d'action dont on sait qu'il va apporter dix points de recyclage des emballages plastiques »*.

Pour autant, l'Élysée restait insondable. Et ce silence n'est pas anodin, puisqu'Emmanuel Macron a personnellement relancé la consigne. Tous les protagonistes constataient *« des tensions au sein de l'exécutif »*. De l'avis d'un opposant, il fallait donc *« trouver une manière élégante de tuer la consigne, pour que l'exécutif sorte de la crise sans perdre la face »*. Le maintien de la consigne pour recyclage sous une forme inacceptable pour les metteurs en marché est l'option retenue.

Repartir en campagne

Et effectivement, une consigne basée sur le volontariat des collectivités *« est totalement irréaliste et ne constitue pas une réponse crédible »*, critiquent le Syndicat des boissons sans alcool (SBSA) et la Maison des eaux minérales naturelles (MEMN). Ils expliquent qu'un découpage du territoire créerait de la confusion, ainsi qu'une complexité logistique et industrielle sans solution.

Même constat pour Stephan Arino. Le directeur affaires publiques Europe de l'Ouest de Tomra et secrétaire général d'EC2027 (un collectif lancé en mars 2021 pour placer le quinquennat en cours sous le signe de l'économie circulaire) estime que proposer un dispositif territorialisé traduit *« une méconnaissance totale »* de la consigne et *« n'est pas tenable juridiquement »* (Bruxelles limite cette option à des divisions administratives nationales spécifiques et aux territoires d'outre-mer, ndlr).

Mais, en même temps, la porte reste entreouverte. Eaux naturelles de France (ENdF), voit dans l'arbitrage rendu un *« report »* qui permet *de « préparer la réussite d'un dispositif national »*, plutôt que de *« repousser le sujet ou le rendre facultatif »*. ENdF demande donc *« un nouveau calendrier (…) dès à présent, avec des étapes, des objectifs et une trajectoire clairement définis »*. Alexis Eisenberg, le directeur de Reloop France, une association qui milite pour la consigne « mixte » se prépare déjà à *« reprendre le débat »*. Et il rappelle que les obligations et les échéances du règlement Emballages restent inchangés.

Un calendrier politique intenable

Le calendrier, a probablement été le meilleur allié des opposants : l'approche des élections sénatoriales du 27 septembre, la menace qu'aurait fait planer Gérard Larcher sur l'adoption du budget et les élections présidentielles de 2027 ont finalement eu raison de la volonté de l'exécutif. *« Il fallait éviter toute vague »*, observe un opposant qui constate que *« la fenêtre politique n'est pas favorable »*.

Et c'est bien cela qui frappe plusieurs interlocuteurs : l'exécutif a relancé le sujet *« en connaissant l'opposition des collectivités et sachant où ils allaient »*, s'étonne un interlocuteur.

1. Il s'agit de l'Association des maires de France (AMF), du Cercle national du recyclage (CNR), de France Urbaine et d'Intercommunalité de France.

2. Accéder à l'article de L'Opinion
https://www.lopinion.fr/economie/vers-un-enterrement-de-la-fausse-consigne-pour-recy…

3. Télécharger le rapport de l'Igedd et l'IGF
https://www.actu-environnement.com/media/pdf/news-48478-rapport-igedd-igf-gestion…

4. La contribution totale française étant fixe, une amélioration du recyclage des emballages plastiques entraine une baisse de la « contribution plastique » compensée par la ressource RNB, une ressource d'équilibrage.

5. Les bouteilles représentent moins de 10 % des déchets d'emballages plastiques et sont déjà recyclées aux deux tiers.



Philippe Collet, journaliste intégré
Chef de rubrique déchets / économie circulaire

Consigne des bouteilles en plastique : les collectivités affichent leur satisfaction

Publié le 07/09/2026 à 11:00 — Mis à jour le 14/09/2026 à 11:11 — Par La rédaction de Recyclage Récupération

L'Association des Maires de France (AMF), France urbaine, Intercommunalités de France et le Cercle National du Recyclage (CNR) saluent la décision du Gouvernement d'abandonner le projet de consigne obligatoire pour recyclage des bouteilles en plastique. Cette annonce met fin à plusieurs semaines de désaccords entre les associations de collectivités et le Ministère de la Transition écologique.

Les représentants des élus locaux estimaient que ce dispositif n'aurait permis ni de développer le réemploi, ni d'améliorer suffisamment le recyclage, ni de réduire les quantités de plastique mises sur le marché, l'un des principaux objectifs de la loi AGEC. Ils alertaient également sur ses conséquences potentielles pour le pouvoir d'achat des ménages et défendaient le maintien des bouteilles en plastique dans le périmètre du SPGD.

Les quatre organisations souhaitent désormais engager rapidement un cycle de travail avec l'ensemble des acteurs concernés. Elles proposent de relancer les travaux autour des **14 mesures présentées en 2023** afin de définir les actions prioritaires nécessaires pour atteindre les objectifs français et européens en matière de tri et de recyclage.

https://www.recyclage-recuperation.fr/legislation-reglementation/consigne-des-bouteilles-en-plastique-les-collectivites-obtiennent-gain-de-cause/

Consigne pour plastique : nouveau rétropédalage du gouvernement

« Aucun dispositif de consigne obligatoire ne sera mis en place. » Par ces quelques mots publiés dans un communiqué le 4 septembre, le gouvernement a acté qu'il n'imposerait pas le dispositif de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique.

Il a fini par écouter les collectivités territoriales qui dénoncent depuis des mois ce projet relancé par Emmanuel Macron le 19 mai. En instaurant cette consigne de quelques centimes par bouteille collectée, le président de la République espérait atteindre plus rapidement l'objectif d'au moins 90 % des bouteilles en plastique de boisson recyclées d'ici 2029.

« Beaucoup de soulagement »

Mais c'était sans compter la vive désapprobation des collectivités territoriales qui collectent déjà ces bouteilles dans le cadre du tri des déchets instauré partout en France, et dont le modèle économique de gestion de leurs déchetteries repose sur la revente de cette matière. Celles-ci avaient même claqué la porte de la concertation le 1er juillet dénonçant la mise en place d'une *« fausse consigne »*. L'approche des élections sénatoriales du 27 septembre a pu achever de convaincre le gouvernement. Celui-ci propose désormais la mise en place de la consigne *« à l'échelle des seules collectivités volontaires, notamment celles présentant les taux de collecte les plus bas »*.

Ce rétropédalage a été accueilli *« avec beaucoup de soulagement »* par Intercommunalités de France, l'Association des maires de France, France urbaine et le Cercle national du recyclage. Au contraire, la Maison des eaux minérales naturelles (MEMN) et le Syndicat des boissons sans alcool (SBSA) estiment qu'une consigne volontaire à géométrie variable risque de créer *« de la confusion pour les consommateurs et une complexité logistique et industrielle majeure pour les entreprises, sans compter les importants risques de fraudes »*.

https://reporterre.net/Consigne-pour-plastique-nouveau-retropedalage-du-gouvernement

Consigne : face à la pression des élus, le gouvernement fait marche arrière

Le gouvernement français a abandonné le 4 septembre 2026 son projet de consigne obligatoire des bouteilles en plastique, cédant à une coalition transpartisane d'élus locaux trois semaines avant les élections sénatoriales. Un revirement spectaculaire qui transforme l'ambition présidentielle de mai en dispositif volontaire fragmenté, au risque de compromettre l'objectif européen de 90 % de recyclage d'ici 2029.

Published on 8 septembre 2026 12h03
By **Cédric Bonnefoy**

Le 4 septembre 2026, le gouvernement français a décidé d'abandonner son projet de consigne obligatoire, face à l'opposition unanime des élus locaux de tous horizons politiques. Emmanuel Macron, qui avait relancé ce projet le 19 mai pour atteindre **l'objectif de 90 % de recyclage fixé par l'Union européenne d'ici 2029**, voit son initiative stoppée après seulement quatre mois de discussions.

Une opposition locale unanime contre le projet de consigne

L'Association des maires de France, France urbaine, Intercommunalités de France, le Cercle national du recyclage et Amorce ont uni leurs forces pour rejeter le projet présidentiel. Ce front commun, transcendant les divisions politiques, illustre le mécontentement territorial face à un projet perçu comme une menace pour les finances locales.

Le 1er juillet 2026, les collectivités ont quitté les négociations, **dénonçant le modèle économique qui aurait privé les communes de revenus substantiels issus de la revente des bouteilles en plastique.** Ce manque à gagner aurait pu entraîner une hausse de 20 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Nicolas Garnier, d'Amorce, a salué cette décision comme une victoire pour le bon sens, le pouvoir d'achat, le service public et l'environnement. Ce discours a mis le gouvernement en difficulté, incapable de montrer que son projet aurait préservé les budgets locaux tout en améliorant le recyclage.

Un projet abandonné en quatre mois

Le parcours du projet, de son annonce en mai à son abandon en septembre, met en lumière la difficulté du gouvernement à faire face à l'opposition locale. Le 19 mai, Emmanuel Macron avait relancé l'idée de la consigne obligatoire pour combler le retard de la France, qui ne recycle que 56 % de ses bouteilles en plastique. Objectif : **atteindre 90 % d'ici 2029, sous peine de sanctions financières. Actuellement, la France paie déjà 1,5 milliard d'euros par an à l'Union européenne pour ses déchets plastiques non recyclés.**

Le 4 septembre, le gouvernement a annoncé qu'aucun dispositif de consigne obligatoire ne serait mis en place. Mathieu Lefèvre et Françoise Gatel ont précisé que seules les collectivités volontaires pourraient instaurer un système de consigne, transformant ainsi une obligation nationale en une expérimentation locale.

Un calendrier influencé par les élections sénatoriales

En cédant aux demandes des collectivités, le gouvernement a choisi l'apaisement. Les maires et présidents d'intercommunalités, grands électeurs aux sénatoriales, auraient pu alimenter une campagne hostile à l'exécutif, alors que les sénatoriales approchent. L'annonce conjointe de Mathieu Lefèvre et Françoise Gatel visait à présenter le revirement comme un compromis entre les impératifs environnementaux et les réalités territoriales. **Ce geste montre que le gouvernement entend les inquiétudes locales et privilégie désormais le dialogue.**

Au-delà de l'enjeu environnemental, le débat a mis en évidence des tensions autour du financement des services publics locaux. Les collectivités ont transformé le débat en une question de pouvoir d'achat, un argument puissant dans un contexte économique tendu, soulignant que la consigne aurait augmenté la pression fiscale via la taxe d'enlèvement des ordures.

Les industriels, tels que la Maison des eaux minérales naturelles et le Syndicat des boissons sans alcool, craignent que **la consigne volontaire entraîne une confusion pour les consommateurs et des complications logistiques pour les entreprises, augmentant le risque de fraudes.** Les disparités entre territoires pourraient s'accentuer, avec des intercommunalités rurales atteignant 77 % de collecte, et les urbaines denses plafonnant à 35 %. Sans obligation contraignante, la France pourrait ne pas atteindre les objectifs européens de 2029, augmentant les conséquences financières.

Ce revirement soulève une question politique majeure : comment concilier les priorités environnementales nationales avec les intérêts locaux ? En choisissant l'apaisement immédiat, l'exécutif évite la **confrontation** avec les collectivités, mais reste à voir si cette stratégie permettra de respecter les engagements européens ou si elle ne fait que différer un conflit inévitable.

https://www.politiquematin.fr/consigne-face-pression-elus-gouvernement

Consigne pour recyclage : en proie à une vive polémique sur les bouteilles en plastique, la France peut-elle vraiment s'affranchir d'un impératif du PPWR ?

Dans la mesure où la France n'est plus en mesure d'atteindre en 2026 le seuil de 80% fixé par un règlement qui s'impose dans les droits nationaux sans transposition depuis le 12 août 2026, le déploiement d'un dispositif de collecte séparée n'est pas une option mais une obligation étroitement encadrée.

Henri Saporta

Publié le 10 septembre 2026 à 13h30

Réservé aux abonnés

https://www.usinenouvelle.com/emballage/emballages-boissons/consigne-pour-recyclage-en-proie-a-une-vive-polemique-sur-les-bouteilles-en-plastique-la-france-peut-elle-vraiment-ignorer-un-imperatif-du-ppwr.

EMBALLAGES PROFESSIONNELS

REP emballages professionnels (1/2) : un report surprise qui fait de nombreux déçus

La décision de reporter l'entrée en vigueur de la REP emballages professionnels a pris la plupart des acteurs de court. Rares sont ceux qui se satisfont de ce revirement qui interroge sur les engagements pris par Mathieu Lefèvre.

Décryptage | Déchets | 08.07.2026 | P. Collet

La filière de responsabilité élargie des producteurs d'emballages professionnels (REP Epro) n'a pas démarré au 1er juillet, conformément à l'annonce de Mathieu Lefèvre du 26 juin dans les colonnes de *Ouest-France*. La nouvelle date d'entrée en vigueur *« sera arbitrée prochainement »*, précisait alors l'entourage du ministre délégué à la Transition écologique.

Le premier signal visible d'un possible report du lancement de la REP Epro remonte à début mai quand la Confédération des grossistes de France (CGF), et deux fédérations du secteur de la construction, ont publiquement *« [alerté] quant aux conditions de mise en œuvre qui ne sont toujours pas réunies »*. Contactée par Actu-Environnement, Isabelle Bernet-Denin, la directrice générale de la CGF, explique que sa confédération *« ne s'est pas opposée à la REP, mais est montée aux créneaux concernant l'impréparation de la REP »*.

Un lancement mal préparé

Elle explique que deux sujets avaient pris du retard. Le premier est financier : les barèmes d'écocontributions n'ont été connus que début juin, lorsque les trois éco-organismes ont été agréés (Citeo Pro, Léko Pro et Twiice). Problème pour les grossistes : ces coûts ne peuvent pas être répercutés sur leurs clients, puisque les négociations commerciales ont eu lieu en février 2026.

Le second sujet concerne le périmètre de la REP et les différences entre les textes français et l'interprétation du règlement Emballages publiée par la Commission européenne le 12 juin. Selon les textes, les metteurs en marché redevables des écocontributions diffèrent.

Cet écart concerne d'abord l'utilisation d'éléments qui ne sont pas des emballages à proprement parler, comme le film utilisé pour maintenir des produits sur une palette. Pour Bruxelles, c'est *« l'assembleur [qui filme la palette] qui est le fabricant [de l'emballage] et le premier producteur potentiel »*. Une autre différence concerne les emballages de transport. S'il s'agit d'un emballage « standard », le fabricant est le producteur et verse l'écocontribution. Mais si l'emballage est fabriqué sur mesure ou s'il porte le nom ou la marque de l'utilisateur final, la Commission estime que c'est l'entreprise qui le remplit qui devient le producteur.

Des sujets habituels

En avril et mai, ces demandes de report sont passées relativement inaperçues. *« Bien sûr, ces demandes sont légitimes, mais de nombreuses entreprises sont en marche depuis plus d'un an »*, explique Marc-Antoine Franc. Et, si la confiance régnait c'est notamment parce que cette filière est redistributive : beaucoup d'entreprises sont à la fois des producteurs d'emballages qui financent la REP et des détenteurs de déchets qui bénéficieront des soutiens. *« Reporter, c'est prendre le risque qu'elles lèvent le stylo et perdent la dynamique »*, craint le directeur général de Twiice, estimant que *« la démobilisation serait contreproductive »*.

Surtout, les questions de périmètre ne constituent pas un problème insurmontable. De même, la difficulté à anticiper le montant exact des écocontributions est un sujet classique lors du lancement d'une filière (bien que les barèmes officiels soient connus après l'attribution des agréments, les ordres de grandeurs sont connus depuis plusieurs mois).

En outre, ces sujets ne concernent qu'à la marge la plupart des acteurs de la filière. Des pistes avaient été avancées pour maintenir le lancement au 1er juillet, tout en décalant le versement des premières écocontributions le temps de régler ces dernières difficultés. Bref, Léko Pro, comme beaucoup, a été *« surpris »* par la décision du ministre délégué, explique Marion Halby, sa directrice générale.

Citeo Pro se démarque

Une voix se démarque toutefois pour soutenir le report : Citeo Pro, qui *« est, de [son] côté, plutôt favorable au report »*, explique son directeur général. Julien Dubourg estime impossible de lancer une filière, même en décalant le paiement des écocontributions, sans avoir identifié les contributeurs. Notamment parce qu'à l'aval, collectivités et opérateurs réclameront le versement des soutiens dès le 1er juillet. Les éco-organismes feraient alors face à des dépenses sans disposer des fonds.

« On ne perdra pas notre temps avec ce report », estime Julien Dubourg qui y voit l'occasion de travailler, dans le cadre du futur organisme coordonnateur, sur les standards collecte, sur le réemploi et sur beaucoup d'autres sujets structurants pour le déploiement de la filière. En outre, cela laisse le temps aux pouvoirs publics d'arbitrer les questions relatives au périmètre de la filière.

Mathieu Lefèvre en première ligne

Si tant d'acteurs ont été surpris, c'est surtout parce qu'en octobre 2025, lors de l'annonce du précédent report, le ministre délégué s'était déjà investi sur le sujet. Pour ce deuxième report (la filière devait initialement démarrer en janvier 2025), Mathieu Lefèvre avait proposé un lancement sur un semestre et sur des bases plus souples. Et il avait fixé deux échéances pour garantir de bonnes conditions de démarrage : une remise des demandes d'agrément avant le 27 février et une revoyure en septembre.

Aujourd'hui, ces décisions sont caduques. *« Ça va devenir compliqué de croire un ministre qui ne tient pas parole »*, regrette Bertrand Bohain, le délégué général du Cercle national du recyclage (CNR). Une colère plus franche l'emporte chez d'autres interlocuteurs. D'abord parce que *« la voix du ministre est au-dessus des textes »*, critique un acteur qui s'interroge sur le respect de l'État de droit. Le moratoire sur la REP couvrant les produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB), appliqué sans texte officiel, a laissé des traces.

Autre sujet d'énervement : *« Le ministre n'écoute que les metteurs en marché »*, déplore un expert qui, comme plusieurs interlocuteurs, rapporte des tensions entre Mathieu Lefèvre et la direction générale de la prévention des risques (DGPR). Il semble que cette dernière n'était pas favorable au report. *« La DGPR est sans tête, elle est fragilisée depuis le départ de Cédric Bourillet »*, se désole un acteur qui rappelle que son ancien directeur *« avait du poids »* après huit ans à ce poste.

Retournement soudain

La déception de certains est d'autant plus grande que la situation s'est retournée brusquement. Les agréments ont été délivrés le 3 juin, donnant le coup d'envoi de la filière. Une semaine plus tard, une réunion a été organisée en urgence le 10 juin par le ministère de la Transition écologique. À cette occasion, *« des difficultés ont été évoquées,* rapporte un participant*, et on a compris qu'une brèche avait été ouverte par des fédérations et Citeo Pro »*.

La suite des annonces a essentiellement eu lieu par voie de presse : le 14 juin, Mathieu Lefèvre évoque un report dans les colonnes de La Tribune (1) et quinze jours plus tard le ministre délégué l'annonce dans Ouest-France (2) .

1. Accéder à l'article de La Tribune
https://www.latribune.fr/article/economie/24286570021184/mathieu-lefevre-ministre-d...

2. Accéder à l'article Ouest-France
https://www.ouest-france.fr/environnement/dechets/entretien-filieres-pollueur-payeur-le...



Philippe Collet, journaliste intégré
Chef de rubrique déchets / économie circulaire

Pour découvrir l'association et suivre son atualité,
rendez-vous sur son site internet
www.cercle-recyclage.asso.fr

twitter

@CNRecyclage

Cercle National du Recyclage

5 rue Jules de VICQ - 59000 LILLE - Tél : 03.20.85.85.22 - E-mail : contact@cercle-recyclage.asso.fr - www.cercle-recyclage.asso.fr
Association loi 1901 - NAF 9499Z - SIREN 401 476 874